

**RÉPONSE DE L'ACEFQ À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À L'ACEFQ  
RELATIVE À L'AUDIENGE SUR LES COÛTS D'EXPLOITATION QUE DOIT SUPPORTER  
UN DÉTAILLANT EN ESSENCE OU EN CARBURANT DIESEL**

---

**SECTION 1 : LE MODÈLE DE RÉFÉRENCE À RETENIR  
(MODÈLE COMMERCIAL ET VOLUME ANNUEL DE VENTES)**

- 1. Références :** (i) Pièce [C-ACEFQ-0011](#), p. 6;  
(ii) Pièce [C-ACEFQ-0011](#), p. 7.

**Préambule :**

- (i) ACEFQ présente le tableau suivant :

<u>Volume annuel</u>	<u>coût unitaire</u>
5,2 ML	3,7 ¢/L
4,8 ML	4,1 ¢/L
4,4 ML	4,4 ¢/L
4,0 ML	4,9 ¢/L
3,6 ML	5,4 ¢/L

- (ii) « Le volume de 5,5 ML/an du modèle de référence retenu par la Régie en 2013 ne reflète pas la réalité de plus de 86 % des essenceries du Québec. L'application à l'ensemble du Québec d'un modèle de référence basé sur un tel volume annuel ne permet pas d'assurer le respect de l'objectif poursuivi par l'article 67 de la LPP, soit de prévenir les pratiques commerciales déloyales qui menacent le maintien d'une saine concurrence. Elle est particulièrement défavorable aux essenceries à faibles volumes, principalement situées dans les régions éloignées (zone 3). » [nous soulignons]

**Demande :**

- 1.1** Outre les conclusions tirées du tableau de la référence (i), veuillez élaborer davantage l'affirmation en référence (ii). Veuillez fournir des exemples concrets, le cas échéant, permettant d'appuyer votre affirmation.

**Réponse 1.1**

Avec respect, l'affirmation de l'ACEFQ citée par la Régie en référence ii) ne s'appuie pas uniquement sur les conclusions tirées du tableau de la référence i) mais sur un ensemble de constats qui sont clairement énoncés aux pages 7 à 10 de sa preuve écrite (C-ACEFQ-0011).

Le tableau mentionné en référence i) présente le revenu unitaire (¢/L) permettant de récupérer des dépenses d'exploitation de 194 967 \$/an<sup>1</sup>. Ce revenu unitaire (excédent du prix de détail par rapport à l'IQCA) varie en fonction du volume annuel de vente.

À titre indicatif, l'ACEFQ a choisi d'illustrer le niveau des coûts unitaires d'exploitation pour des essenceries de zone 1 vendant entre 3,6 et 5,2 ML/an. Il s'agit d'un éventail de cas réparti également de part et d'autre du volume annuel moyen des essenceries de la zone 1 en 2013 (4,4 ML/an). Rappelons que le modèle commercial retenu par la Régie en 2013 était basé sur des coûts d'exploitation annuels de 194 967 \$ et que la Régie a choisi de retenir un volume annuel de vente de 5,5 ML - d'où le montant unitaire de 3,5 ¢/L. Ce volume annuel de 5,5 ML/an est par ailleurs le plus haut niveau de ventes qu'il est possible de réaliser avec des équipements de cette catégorie<sup>2</sup>.

L'ACEFQ est d'avis qu'en faisant un tel choix, la Régie a retenu un modèle d'affaires qui ne reflète pas la réalité de la très grande majorité des essenceries du Québec : 86 % des essenceries du Québec ont vendu moins de 5,5 ML en 2019<sup>3</sup>. Dans les régions administratives faisant (en tout ou partiellement) partie de la zone 1, la proportion d'essenceries ayant vendu moins de 5,5 ML en 2019 est la suivante<sup>4</sup> :

Montréal : 75,2 %

Laval : 63 %

Laurentides : 76,0 %

Montérégie : 83,3 %

Le volume de référence de 5,5 ML retenu par la Régie confère donc aux essenceries à gros volumes une grande capacité de nuire à la concurrence en les laissant abaisser le prix de détail jusqu'à un niveau (3,5 ¢/L de plus que l'IQCA) correspondant au seuil de rentabilité d'une essencerie vendant 5,5 ML par an mais ne permettant pas à la grande majorité des essenceries du Québec de couvrir leurs dépenses d'exploitation. Il s'agit d'un modèle d'affaires *concentrationniste* qui favorise l'élimination des plus petites essenceries.

L'ACEFQ est d'avis que, avec cette approche, le maintien d'une saine concurrence et d'un accès à des approvisionnements partout sur le territoire ne sont pas assurés. Cette préoccupation est d'ailleurs partagée et clairement énoncée par l'ADEQ dans sa preuve écrite :

*« C'est bien davantage la concentration du marché local ou la perte de service d'approvisionnement qui obligerait les automobilistes à parcourir de grandes distances pour s'approvisionner qui constituent un risque pour les consommateurs. Voilà pourquoi il*

---

<sup>1</sup> Il s'agit du montant annuel retenu par la Régie dans sa décision D-2013-087 au titre des dépenses d'exploitation annuelles que doit supporter une essencerie opérant dans un marché à forte concentration démographique (zone 1)

<sup>2</sup> Voir D-2013-087, par. 122 à 124 et 218.

<sup>3</sup> Portrait de la vente au détail d'essence et de diesel au 31 décembre 2019, Annexe 1, Tableau 3.

<sup>4</sup> *Ibid.* Aux fins du calcul, la catégorie de 5 à moins de 6 ML / an a été répartie à parts égales entre les moins de 5,5 et les plus de 5,5 ML/an.

*faut maintenir une diversité d'entreprises qui assurent la vigueur concurrentielle des différents marchés et un approvisionnement de proximité.<sup>5</sup> »*  
 (nous soulignons)

À titre indicatif, si la Régie devait retenir, pour trois zones distinctes, les volumes moyens par essencerie et les dépenses d'exploitation proposés par l'ADEQ dans le présent dossier<sup>6</sup>, les coûts unitaires d'exploitation varieraient dans les proportions suivantes selon le calibre de l'essencerie.

**Tableau R-1.1-A**

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Volume annuel moyen	4,2 MI	3,2 MI	2,0 MI
Dépenses d'exploitation /an	240 000 \$	187 000 \$	138 000 \$
<b>Dépenses d'exploitation (coût unitaire en ¢ / litre) en fonction du volume annuel</b>			
0,8 MI/an			17,3
1,0 MI/an			13,8
1,2 MI/an			11,5
1,4 MI/an			9,9
1,6 MI/an			8,6
1,8 MI/an			7,7
2,0 MI/an zone 3		9,4	<b>6,9</b>
2,2 MI/an		8,5	6,3
2,4 MI/an		7,8	5,8
2,6 MI/an		7,2	5,3
2,8 MI/an		6,7	4,9
3,0 MI/an	8,0	6,2	4,6
3,2 MI/an zone 2	7,5	<b>5,8</b>	4,3
3,4 MI/an	7,1	5,5	
3,6 MI/an	6,7	5,2	
3,8 MI/an	6,3	4,9	
4,0 MI/an	6,0	4,7	
4,2 MI/an zone 1	<b>5,7</b>	4,5	

<sup>5</sup> C-ADEQ-0006, p. 31, section VII.

<sup>6</sup> *Ibid*, p. 12, Tableau 4.

**Tableau R-1.1-A (suite)**

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Volume annuel moyen	4,2 MI	3,2 MI	2,0 MI
Dépenses d'exploitation /an	240 000 \$	187 000 \$	138 000 \$
<b>Dépenses d'exploitation (coût unitaire en ¢ / litre) en fonction du volume annuel</b>			
4,4 MI/an	5,5	4,3	
4,6 MI/an	5,2		
4,8 MI/an	5,0		
5,0 MI/an	4,8		
5,2 MI/an	4,6		
5,4 MI/an	4,4		

En supposant que les essenceries vendant plus de 5,5 MI/an encourent des dépenses d'exploitation plus élevées (notamment liées à l'amortissement d'équipements plus coûteux), leurs coûts unitaires d'exploitation seraient les suivants, en fonction de volumes de vente annuels de l'ordre de 6 à 10 MI/an. (Une hypothèse de dépenses d'exploitation annuelles de 290 000 \$ a été retenue à titre illustratif).

**Tableau R-1.1-B**

<b>Volume de vente annuel</b>	<b>Coûts d'exploitation unitaires (¢/l)</b>
6,0 MI/an	4,8
6,5 MI/an	4,5
7,0 MI/an	4,1
7,5 MI/an	3,9
8,0 MI/an	3,6
9,0 MI/an	3,2
10,0 MI/an	2,9

Cela démontre que, même en supposant que leurs dépenses d'exploitation sont de 20 % plus élevées (290 000 vs 240 000 \$) que les essenceries vendant 5,5 MI /an et moins, les essenceries vendant 6 MI et plus par an auraient des coûts d'exploitation unitaires nettement inférieurs à ceux des essenceries de plus petits calibres. L'ACEFQ est d'avis qu'il ne faut pas accentuer indûment cet avantage et que, en conséquence, la proposition de l'ADEQ à l'effet de retenir le coût unitaire moyen d'exploitation de chaque zone au titre des dépenses d'exploitation à inclure dans le PME constitue un compromis raisonnable.

Outre les très grandes disparités entre les essenceries des zones 1, 2 et 3 en ce qui a trait aux volumes de vente et aux coûts unitaires d'exploitation, l'ACEFQ a également fait les constats suivants au soutien de sa conclusion relative au modèle d'affaires :

- ce sont les petites essenceries ayant des volumes de vente de moins de 2 Ml/an dont le nombre a diminué dans les plus fortes proportions au cours des 10 dernières années ;
- cette diminution du nombre de petites essenceries s'est accélérée au cours des 3 dernières années (2016-2019) frappant même les essenceries de moins de 3 Ml/an ;
- ces petites essenceries sont très majoritairement situées dans des municipalités de moins de 5 000 habitants ;
- même dans la zone 1 proposée par l'ADEQ (Montréal CMM), 76 % des essenceries ont vendu en 2019 moins de carburant que le volume de référence (5,5 Ml/an) utilisé par la Régie ;
- au cours des dernières années, même dans les régions (Montréal, Laval, Laurentides) où les essenceries ont les volumes de vente les plus élevés du Québec, les prix à la pompe ont régulièrement été à la limite ou inférieurs au PME, parfois pendant plusieurs jours consécutifs.
- les « guerres de prix » initiées par les plus grosses essenceries ont donné lieu à des variations cycliques des prix au détail, particulièrement dans la région de Montréal et également dans d'autres régions (basses Laurentides, Capitale nationale) quoique moins fréquemment.

Ces constats présentés par l'ACEFQ s'appuient sur les données consignées par la Régie elle-même au cours des dernières années. Les références aux documents pertinents sont fournies dans tous les cas dans la preuve écrite de l'ACEFQ.

2. **Référence :** (i) Pièce [C-ACEFQ-0011](#), p. 8 et 9.

**Préambule :**

(i) « Un examen de l'évolution des prix à la pompe et de l'Indicateur quotidien du coût d'acquisition (IQCA) au cours des dernières années révèle que les prix affichés sont régulièrement à la limite ou inférieurs au PME, parfois pour des périodes de plusieurs jours consécutifs, même dans les régions (Montréal, Laval, Laurentides) où les essenceries ont les volumes annuels les plus élevés du Québec. »

[...]

ACEFQ présente le tableau « Variations coordonnées des écarts entre le prix à la pompe et l'IQCA (prix en ¢/litre) pour la période du 30 juillet au 10 août 2018. »

[...]

*Il ressort donc également de l'examen des prix à la pompe et de ses écarts vs l'IQCA effectué par l'ACEFQ que le modèle de référence ne permet pas de protéger la saine concurrence même dans les régions de plus forte densité puisque, en absence d'inclusion du montant dans le PME, les prix à la pompe sont régulièrement inférieurs au seuil de rentabilité des opérations de plus de 75% des essenceries de ces régions (Montréal, Laval, Laurentides) et parfois pendant plusieurs jours consécutifs. » [nous soulignons]*

**Demandes :**

**2.1** La Régie observe que les conclusions de l'ACEFQ (référence (i)) sont basées sur la période du 30 juillet au 10 août 2018. Veuillez indiquer si une analyse basée sur des données quotidiennes recueillies sur une courte période de temps est suffisante pour tirer des conclusions sur l'état de la concurrence dans le marché. Veuillez élaborer.

**Réponse 2.1**

Non, une analyse qui serait basée uniquement sur des données quotidiennes recueillies sur une courte période de temps ne serait pas suffisante pour tirer des conclusions sur l'état de la concurrence dans un marché.

Avec respect, contrairement à ce qu'affirme la Régie, les conclusions de l'ACEFQ relatives à l'état de la concurrence ne sont pas basées uniquement sur la période pour laquelle l'écart entre les prix à la pompe et l'IQCA a été examiné.

Parmi les divers éléments témoignant des effets non souhaitables de l'encadrement actuel, mentionnons :

- la diminution du nombre de petites essenceries, qui s'est accélérée au cours des dernières années;
- les variations des prix à la pompe, régulièrement à des niveaux trop bas pour que la majorité des essenceries récupèrent leurs dépenses d'exploitation;
- les mouvements cycliques des prix à la pompe, caractérisés par des baisses et des hausses récurrentes, brusques et coordonnées;
- l'augmentation importante du nombre de mises en demeure reçues à la Régie de l'énergie, qui a quintuplé entre 2016 et 2019.<sup>7</sup>

L'ACEFQ aurait pu examiner l'évolution des écarts entre les prix à la pompe et l'IQCA pour diverses périodes choisies aléatoirement et, en ce qui concerne la grande région de Montréal, porter également une attention plus particulière à certaines municipalités où les prix sont régulièrement inférieurs au PME (Saint-Lin, Lachute, St-Jérôme).

La période du 28 août au 11 septembre 2017 par exemple (Tableau R-2.1-A, ci-dessous) est caractérisée par une montée de 16 à 18 ¢/litre de l'IQCA et des prix à la pompe (jusqu'à 23 ¢ d'augmentation à Montréal) accompagnée de marges brutes atteignant jusqu'à 16 et même 18 ¢/litre.

### **Tableau R-2.1-A**

#### **Variations des écarts entre le prix à la pompe et l'IQCA**

Prix en ¢/litre

**Période du 28 août au 11 septembre 2017**

<b>2017</b>	<b>28.08</b>	<b>29.08</b>	<b>30.08</b>	<b>31.08</b>	<b>01.09</b>	<b>05.09</b>	<b>06.09</b>	<b>07.09</b>	<b>08.09</b>	<b>11.09</b>
<b>Montréal (Montréal)</b>										
Prix pompe	118,8	116,8	126,8	125,8	134,7	131,0	141,7	139,9	137,8	130,8
IQCA	110,0	109,8	111,6	114,5	119,9	127,4	127,2	123,1	121,3	118,2
Écart	8,8	7,0	15,2	11,3	14,8	3,6	14,5	16,8	16,5	12,6
<b>Laval (Chomedey)</b>										
Prix pompe	118,5	116,4	126,9	126,1	133,1	128,5	136,1	139,6	137,6	130,7
IQCA	110,1	109,8	111,7	114,6	120,0	127,4	127,2	123,2	121,3	118,2
Écart	8,4	6,6	15,2	11,5	13,1	1,1	8,9	16,4	16,3	12,5
<b>Laurentides (Mirabel)</b>										
Prix pompe	117,2	112,9	119,0	124,4	126,0	126,2	130,1	139,4	136,4	129,4
IQCA	108,3	108,1	109,9	112,8	118,2	125,7	125,4	121,4	119,6	116,5
Écart	8,9	4,8	9,1	11,6	7,8	0,5	4,7	18,0	16,8	12,9
<b>Montérégie (Brossard)</b>										
Prix pompe	116,9	115,2	122,8	123,9	131,4	130,0	135,1	137,4	135,7	128,9
IQCA	107,9	107,6	109,5	112,4	117,8	125,2	125,0	121,0	119,1	116,0
Écart	9,0	7,6	11,3	11,5	13,6	4,8	9,9	16,4	16,6	12,9

<sup>7</sup> Pièce A-0008, Statistiques sur le marché de la vente au détail de l'essence et de carburant diesel, p. 9, Tableau 5.

Dans ces municipalités qui ne sont pas reconnues pour pratiquer des prix bas (Montréal (Montréal), Chomedey (Laval), Mirabel (Laurentides) et Brossard (Montérégie)), et même au cœur d'une période de prix très élevés, les prix à la pompe ont été inférieurs au PME (moins de 3,5 ¢ au-dessus de l'IQCA) ou inférieurs au seuil de rentabilité de la majorité des essenceries (moins de 5,0 ¢ au-dessus de l'QCA) dans tous les cas, au moins une ou deux journées sur une séquence de 10.

**Tableau R-2.1-B**

2017	28.08	29.08	30.08	31.08	01.09	05.09	06.09	07.09	08.09	11.09
<b>Saint-Lin (Lanaudière)</b>										
Prix pompe	104,9	104,9	105,0	105,0	115,9	116,4	116,9	116,9	116,9	116,9
IQCA	107,9	107,6	109,5	112,4	117,8	125,2	125,0	121,0	119,1	116,0
Écart	-3,0	-2,7	-4,5	-6,6	-1,9	-8,8	-8,1	-4,1	-2,2	0,9
<b>Lachute (Laurentides)</b>										
Prix pompe	105,7	105,7	105,7	108,3	115,7	116,4	116,8	116,6	116,6	115,9
IQCA	108,3	108,1	109,9	112,8	118,2	125,7	125,4	121,4	119,6	116,5
Écart	-2,6	-2,4	-4,2	-4,5	-2,5	-9,3	-8,6	-4,8	-3,0	-0,6
<b>St-Jérôme (Laurentides)</b>										
Prix pompe	106,6	107,6	108,5	108,5	111,9	117,5	120,0	119,9	120,0	120,1
IQCA	108,3	108,1	109,9	112,8	118,2	125,7	125,4	121,4	119,6	116,5
Écart	-1,7	-0,5	-1,4	-4,3	-6,3	-8,2	-5,4	-1,5	0,4	3,6

Sources :

Régie de l'énergie, prix moyen à la pompe - essence ordinaire, 2017, p. 53-58.

Régie de l'énergie, Indicateur quotidien du coût d'acquisition (IQCA) - essence ordinaire, 2017, p. 19-20.

À l'opposé, dans le cas des municipalités de St-Lin, Lachute et St-Jérôme, les prix à la pompe n'ont jamais respecté le PME entre le 28 août et le 11 septembre 2017 (sauf 1 journée sur 10 dans le cas de St-Jérôme) et ont même été inférieurs à l'IQCA (9 jours sur 10 à St-Lin, 10 jours sur 10 à Lachute et 8 jours sur 10 à St-Jérôme) et ce, par une marge atteignant jusqu'à - 9 ¢/litre.

En complément des deux périodes examinées par l'ACEFQ : du 30 juillet au 10 août 2018, en preuve écrite (ACEFQ-0011) et du 28 août au 11 septembre 2017, en réponse R-2.1-A et B, ci-dessus, examinons une autre séquence de 10 jours consécutifs (de données) prise par exemple fin juin – début juillet 2019.



**Tableau R-2.1-C**

**Variations des écarts entre le prix à la pompe et l'IQCA**

Prix en ¢/litre

Période du 25 juin au 9 juillet 2019

2019	25.06	26.06	27.06	28.06	02.07	03.07	04.07	05.07	08.07	09.07
<b>Montréal (Montréal)</b>										
Prix pompe	127,6	128,7	131,3	131,8	131,7	131,7	131,7	133,8	135,8	135,3
IQCA	122,3	125,2	125,8	128,8	127,6	127,6	126,5	128,4	128,6	129,4
Écart	5,3	3,5	5,5	3,0	4,1	4,1	5,2	5,4	7,2	5,9
<b>Laval (Chomedey)</b>										
Prix pompe	132,2	130,9	131,1	135,1	134,1	134,3	133,3	135,1	135,9	136,1
IQCA	122,4	125,3	125,8	128,8	127,7	127,7	126,5	128,5	128,7	129,5
Écart	9,8	5,6	5,3	6,3	6,4	6,6	6,8	6,6	7,2	6,6
<b>Laurentides (Mirabel)</b>										
Prix pompe	129,9	130,7	132,9	132,9	131,7	132,9	133,4	133,6	132,3	134,1
IQCA	120,6	123,5	124,1	127,0	125,9	125,9	124,7	126,7	126,9	127,7
Écart	9,3	7,2	8,8	5,9	5,8	7,0	8,7	6,9	5,4	6,4
<b>Montérégie (Brossard)</b>										
Prix pompe	132,2	129,7	130,4	132,7	133,2	133,2	132,7	133,7	134,2	134,5
IQCA	120,2	123,0	123,6	126,6	125,5	125,5	124,3	126,3	126,5	127,3
Écart	12,0	6,7	6,8	6,1	6,7	7,7	8,4	7,4	7,7	7,2

**Tableau R-2.1-D**

2019	25.06	26.06	27.06	28.06	02.07	03.07	04.07	05.07	08.07	09.07
<b>Saint-Lin (Lanaudière)</b>										
Prix pompe	119,9	118,9	117,9	117,9	121,7	124,9	124,4	124,4	124,4	124,8
IQCA	120,2	123,0	123,6	126,6	125,5	125,5	124,3	126,3	126,5	127,3
Écart	-0,3	-4,1	-5,7	-8,7	-3,8	-0,6	0,1	-1,9	-2,1	-2,5
<b>Lachute (Laurentides)</b>										
Prix pompe	119,9	119,9	119,9	119,9	124,3	125,7	125,6	125,6	125,6	125,6
IQCA	120,6	123,5	124,1	127,0	125,9	125,9	124,7	126,7	126,9	127,7
Écart	-0,7	-3,6	-4,2	-7,1	-1,6	-0,2	0,9	-1,1	-1,3	-2,1
<b>St-Jérôme (Laurentides)</b>										
Prix pompe	121,0	121,0	121,0	121,0	126,2	128,5	128,5	128,8	128,8	130,5
IQCA	120,6	123,5	124,1	127,0	125,9	125,9	124,7	126,7	126,9	127,7
Écart	0,4	-1,5	-3,1	-6,0	0,3	2,6	3,8	2,1	1,9	2,8

Sources :

Régie de l'énergie, prix moyen à la pompe - essence ordinaire, 2019, p. - .

Régie de l'énergie, Indicateur quotidien du coût d'acquisition (IQCA) - essence ordinaire, 2019, p. 13-14.

Dans la séquence de 10 jours comprise entre le 25 juin et le 9 juillet 2019 (ci-dessus), les prix à la pompe n'ont pas connu de variations brusques et significatives dans la région de Montréal, ce qui a été plutôt une situation exceptionnelle que la règle au cours des dernières années. Les prix à la pompe se sont maintenus entre 6 et 8 ¢/litre au-dessus de l'IQCA tant à Chomedey (Laval), qu'à Mirabel (Laurentides) et à Brossard (Montérégie), ce qui représente une fourchette de prix optimale permettant à la majorité des essenceries de récupérer leurs dépenses d'exploitation sans que les prix à la pompe ne soient excessifs.

À Montréal même, les prix se sont maintenus plus proches de l'IQCA (entre 3 et 6 ¢/litre au-dessus) et ont été inférieurs au seuil de rentabilité (IQCA + 4,7 ¢) pour la majorité des essenceries 4 jours sur 10, dont une journée sous le PME.

D'autre part, comme pour la séquence de 10 jours de 2017 examinées précédemment, les prix à la pompe dans les municipalités de St-Lin, Lachute et St-Jérôme ont été inférieurs au PME 10 jours sur 10 à St-Lin et à Lachute et 9 jours sur 10 à St-Jérôme. Les prix à la pompe étaient même inférieurs à l'IQCA 9 jours sur 10 à St-Lin et Lachute et 3 jours sur 10 à St-Jérôme. Aucune essencerie ne peut opérer de façon rentable à de tels niveaux de prix.

**2.2** De l'avis de l'ACEFQ, quels éléments, autre que le manque de concurrence, pourraient expliquer le faible écart entre le prix à la pompe et l'IQCA. Veuillez élaborer. (référence (i)).

## **Réponse 2.2**

D'abord, les constats de l'ACEFQ sont plutôt à l'effet que, dans la grande région de Montréal et dans certaines municipalités du centre du Québec (zone 2), les prix à la pompe varient de façon cyclique et parfois brusque entre des prix indûment bas (proches ou inférieurs au PME) et des prix indûment élevés (10, 12, voire 15 ¢/litre et plus au-dessus de l'IQCA).

De l'avis de l'ACEFQ, ce n'est pas le manque de concurrence qui cause les baisses de prix menant à de faibles écarts entre les prix à la pompe et l'IQCA mais plutôt les pressions à la baisse sur les prix exercées par quelques essenceries à grands volumes.

Le montant reconnu au titre des dépenses d'exploitation, à 3,5 ¢/litre, est inférieur au minimum requis pour assurer la récupération des dépenses d'exploitation pour la vaste majorité des essenceries même dans la grande région de Montréal (zone 1) mais suffisant pour permettre à une minorité d'essenceries à gros volumes d'opérer de façon rentable compte tenu de leurs coûts d'exploitation unitaires beaucoup plus bas. Cela confère aux très grosses essenceries un très grand pouvoir de nuire à la concurrence et favorise une concentration du marché.

Par ailleurs, l'ACEFQ considère que la connaissance publique des rabais offerts à la rampe de chargement est nécessaire pour s'assurer de la validité de l'IQCA estimé par la Régie. En absence de cette connaissance, il n'est pas possible de savoir si le PME est adéquatement

calculé - quel que soit le montant reconnu au titre des dépenses d'exploitation – ni de s'assurer que les prix à la pompe ne constituent pas des pratiques commerciales abusives.

Enfin, si la Régie n'inclut pas de façon générale le montant reconnu au titre de dépenses d'exploitation dans le PME et qu'elle ne sévit que très exceptionnellement lorsque des essenceries vendent sous le PME (et même sous l'IQCA), cela résulte en un encadrement des pratiques commerciales de vente au détail des carburants qui est insuffisante, voire inopérante, et se traduit par des épisodes de guerres de prix à répétition.

**3. Référence :** (i) Pièce [C-ACEFQ-0011](#), p. 9.

**Préambule :**

(i) *« Sur une période d'analyse des données quotidiennes (prix à la pompe vs IQCA) qui s'étend sur plusieurs semaines, on peut également constater que l'utilisation d'un montant de 3,5 ¢/L au titre des dépenses d'exploitation que doit supporter un détaillant, même s'il devait être inclus dans le PME, ne permet pas de protéger les essenceries vendant moins de 5,5 ML/an, les forçant à vendre régulièrement sous le seuil de rentabilité.*

*Cette situation donne lieu à des mouvements de prix cycliques, ponctués de corrections brusques à la hausse des prix à la pompe (de l'ordre de 7 à 12 ¢/L) suivies d'un effritement des prix sur 4 à 5 jours ouvrables et d'une autre augmentation brusque. L'illustration des variations de prix de l'été 2017, sur une période de 60 jours consécutifs, témoigne d'un marché (région de Montréal) qui cherche la moitié du temps à récupérer les bénéfices non réalisés (ou des manque à gagner) subis l'autre moitié du temps. » [nous soulignons]*

[...]

L'ACEFQ présente le graphique « *Variation des prix à la pompe vs l'IQCA – Montréal, pour la période du 3 juillet au 31 août 2017 (en ¢/L).* »

**Demandes :**

**3.1** Qu'est-ce qui vous permet de conclure que l'inclusion des coûts d'exploitation dans le PME atténuerait les fluctuations du prix à la pompe (référence (i)). Veuillez expliquer davantage vos propos à l'aide d'un graphique.

**Réponse 3.1**

L'inclusion des coûts d'exploitation dans le PME empêcherait les grosses essenceries de vendre sous le seuil de rentabilité (IQCA + coûts unitaires d'exploitation) de la majorité des essenceries. Ce que l'ACEFQ a observé, c'est une succession de périodes de quelques jours pendant lesquels les prix à la pompe sont indûment bas et de périodes où les prix sont indûment élevés.

Les essenceries forcées de vendre sous le seuil de rentabilité lorsque les prix sont trop bas cherchent à relever les prix suffisamment pour récupérer les bénéfices perdus l'autre moitié du temps. Ce sont donc les épisodes de guerres de prix initiées par de grosses essenceries qui occasionnent les mouvements cycliques de baisse et de hausse des prix à la pompe.

Avec l'inclusion des dépenses d'exploitation dans le PME, l'ACEFQ est d'avis que les prix à la pompe varieraient dans de moindres proportions et se situeraient généralement et plus souvent plus proches du prix raisonnable assurant l'exploitation rentable d'une essencerie moyenne. Les prix à la pompe varieraient vraisemblablement dans de moindres proportions, mais resteraient en moyenne à peu près au même niveau.

**3.2** Veuillez reproduire dans un tableau et indiquer les périodes pour lesquelles ces variations de prix forcent une majorité d'essenceries à vendre à un prix qui ne couvre pas leurs dépenses d'exploitation, soit sous le seuil de rentabilité. (référence (i)). Veuillez élaborer vos conclusions.

### Réponse 3.2

L'ACEFQ réfère la Régie au Tableau R-1.1-A présenté à la réponse 1.1 qui illustre les coûts unitaires d'exploitation des essenceries en fonction de leur volume de vente annuel et de leur catégorie (coûts totaux d'exploitation typiques des zones 1, 2 et 3 respectivement).

Dans ce tableau, on observe que les coûts unitaires d'exploitation sont :

- de 6,9 ¢/litre pour une essencerie vendant 2,0 Ml (la moyenne) en zone 3 et encourant des dépenses d'exploitation de 138 000 \$ annuellement;
- de 5,8 ¢/litre pour une essencerie vendant 3,2 Ml (la moyenne) en zone 2 et encourant des dépenses d'exploitation de 187 000 \$ annuellement;
- de 5,7 ¢/litre pour une essencerie vendant 4,2 Ml (la moyenne) en zone 1 et encourant des dépenses d'exploitation de 240 000 \$ annuellement.

Pour chacune de ces trois zones, distinctement, chaque période où les prix à la pompe sont inférieurs à l'IQCA + les coûts unitaires d'une essencerie moyenne force la majorité des essenceries à vendre sous le seuil de rentabilité si elles veulent rivaliser, c'est-à-dire à un prix qui ne leur permet pas de récupérer la totalité de leurs dépenses d'exploitation.

Pour la période 2016-2019, par exemple, l'illustration de l'ensemble des périodes pendant lesquelles les prix à la pompe ont été inférieurs au seuil de rentabilité d'une majorité d'essenceries et ce, dans chaque région, requerrait de recueillir, classer et examiner les écarts entre les prix à la pompe et l'IQCA afin d'identifier tous les cas où les prix étaient inférieurs à l'IQCA + les coûts unitaires d'exploitation d'une essencerie moyenne.

Dans les tableaux R-2.1 (A, B, C et D), de même que dans sa preuve écrite (ACEFQ-0011), l'ACEFQ a fait cet exercice pour 3 périodes de 10 jours choisies aléatoirement en 2017, 2018 et 2019. Les jours où les prix à la pompe étaient inférieurs au PME (IQCA + 3,5 ¢) sont identifiés en jaune et ceux où les prix à la pompe étaient inférieurs au seuil de rentabilité de la majorité des essenceries sont identifiés en jaune pâle.

Le prix correspondant au seuil de rentabilité pour la majorité des essenceries dans une zone est calculé en fonction du volume de vente d'une essencerie moyenne (de cette zone). Par exemple, pour la période 2016-2019, les coûts unitaires d'exploitation d'une essencerie moyenne en zone 1 sont estimés à 4,65 ¢/litre (dépenses d'exploitation annuelles de 194 967 réparties sur des ventes de 4,2 Ml). Il en découle que des prix à la pompe inférieurs à l'IQCA + 4,65 ¢ ne permettraient pas à la majorité des essenceries de la zone 1 de récupérer en totalité leurs dépenses d'exploitation.

Effectuer un tel exercice pour l'ensemble des zones et l'ensemble de la période 2016-2019 représenterait un travail colossal, dont la Régie elle-même aurait bien davantage la capacité de s'acquitter en utilisant les données qu'elle a consignées dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de surveillance.

L'ACEFQ serait néanmoins disposée à produire une preuve complémentaire à cet effet, si la Régie le juge nécessaire.

**4. Référence :** (i) Pièce [C-ACEFQ-0011](#), p. 14.

**Préambule :**

(i) « L'ACEFQ soumet que, afin de limiter l'avantage dont bénéficient les essenceries à plus forts volumes (même dans des zones comportant de plus faibles écarts par rapport aux moyennes) et de maintenir un incitatif à l'amélioration de l'efficacité des essenceries, le volume de référence utilisé pour le calcul du coût d'exploitation unitaire devrait être le volume moyen de chaque zone augmenté de 20 % dans le cas de la zone 1, de 15 % dans le cas de la zone 2 et de 10 % dans le cas de la zone 3. »

**Demande :**

**4.1** Veuillez justifier le choix d'un volume moyen dans chaque zone, augmenté de 20 % dans le cas de la zone 1, de 15 % dans le cas de la zone 2 et de 10 % dans le cas de la zone 3, pour le calcul du coût d'exploitation unitaire. Veuillez expliquer votre démarche à l'aide de chiffres. (référence (i)).

**Réponse 4.1**

L'approche suggérée par l'ACEFQ est valable dans le cas où le coût unitaire d'exploitation serait inclus de façon générale (plutôt qu'exceptionnelle) dans le PME.

Le calcul du coût unitaire d'exploitation proposé par l'ACEFQ vise l'établissement d'un PME qui protège les essenceries à plus faibles volumes, particulièrement en régions éloignées où leur maintien est essentiel pour assurer l'accès à des approvisionnements.

En contrepartie, la poursuite de cet objectif ne doit cependant pas occasionner une hausse trop significative du prix à la pompe. L'ACEFQ est d'avis que l'utilisation du volume moyen spécifique à chaque zone est le meilleur compromis possible pour établir le coût unitaire d'exploitation qui serait inclus dans le PME.

En retenant le volume annuel moyen de 4,2 MI en zone 1 + 20 % pour établir le montant inclus dans le PME, on obtient le résultat suivant :

240 000 \$ annuels (selon ADEQ-0006) répartis sur 5 MI (4,2 MI + 20 %) = un montant de 4,8 ¢/litre au titre de coût unitaire d'exploitation à ajouter à l'IQCA pour déterminer le PME.

Il faut noter que plus le volume moyen est augmenté, plus le coût unitaire (à ajouter à l'IQCA pour déterminer le PME) diminue. Ainsi, si l'on utilise en zones 2 et 3 des pourcentages d'augmentation du volume moyen plus faibles qu'en zone 1, cela se traduit par un coût unitaire d'exploitation un peu plus élevé et, donc, un PME également un peu plus élevé et moins défavorable aux plus petites essenceries qui y sont présentes en grandes proportions.